



arrêt maladie et heures à effectuer

Par **sam31800**, le **25/04/2013** à **13:48**

bonjour,
suite à un arrêt maladie d'un mois, mon employeur (mairie), me fait rattraper les heures non faites... je suis dans la fonction publique territoriale et annualisée... il me fait donc rattraper 5h30 au lieu de 8h.
doit-on rattraper ses heures suite à un arrêt maladie?
merci.

Par **P.M.**, le **25/04/2013** à **16:14**

Bonjour,
A priori, c'est illégal mais s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...